

Mesdames, Messieurs,

Vous avez interrogé Jean-Luc Mélenchon sur ses priorités concernant les médias et plus particulièrement l'audiovisuel public. Nous vous en remercions.

Présenté dans le programme de la France insoumise, *l'Avenir en commun*, et détaillé dans un livret thématique (<https://avenirencommun.fr/le-livret-medias/>), notre projet vise une transformation en profondeur du secteur médiatique, victime d'une concentration croissante au sein de quelques grands groupes industriels et d'un recul considérable de leur indépendance.

La réforme que nous souhaitons engager devra ainsi permettre de

- construire l'indépendance des médias ;
- garantir le pluralisme démocratique ;
- protéger les professionnel·le·s des médias ;
- développer et encourager la création et la diversité dans les médias.

Une réforme nécessaire des médias

A cette fin et dans le cadre du processus de la 6^e République, nous proposons

- **L'inscription dans la Constitution un droit à l'information et à la culture** comme une mission d'intérêt général des médias ainsi que des principes d'indépendance des médias tant vis-à-vis du pouvoir politique que des puissances de l'argent.
- **La création d'un Conseil national des médias** qui fusionnera les missions de l'actuel Conseil de l'audiovisuel, de la Commission paritaire des publications et agences de presse, de l'autorité de régulation de la distribution de la presse et du bureau de vérification de la publicité. Ce conseil sera constitué de représentant·e·s des pouvoirs exécutifs et législatifs, de représentant·e·s des professionnel·le·s du secteur et de représentant·e·s des usagers des médias

- **L'élection, par le Parlement, les président·e·s de l'audiovisuel public** (France Télévision, Radio France, France Médias Monde) à l'issue d'une campagne publique de présentation des candidat·e·s et des projets en compétition.
- **L'instauration des droits sur l'indexation des contenus édités par des médias français** qui s'appliqueront à toutes les plateformes et moteurs de recherche.

Afin d'en finir avec la concentration dans les médias, nous adopterons une loi-cadre anti-concentration portant sur l'organisation et la régulation des médias qui comportera notamment les grands principes de propriété et de financement des médias contre la concentration horizontale et verticale.

Pour un service public de l'audiovisuel doté de moyens adaptés

Le désengagement de l'État, décidé ces quinze dernières années à travers une politique d'austérité budgétaire et de suppression d'emplois, nuit à l'ambition de développement du service audiovisuel public. Nous affirmerons, par conséquent, la volonté politique d'un service public audiovisuel valorisant la création culturelle, le pluralisme démocratique et la diversité. La fonction sociale de la télévision et de la radio publique nationale et régionale, acteurs de la vie des territoires, devra également être réaffirmée.

Nous proposons les axes suivants pour donner des moyens adaptés aux services publics aujourd'hui sous-financé et fragilisé :

- Dans le cadre de nouveaux contrats d'objectifs et de moyens, renforcer et pérenniser le financement de l'audiovisuel public, y compris l'audiovisuel extérieur pour atteindre un niveau comparable à celui de nos grands voisins européens.
- Revoir les décrets Tasca et reconstituer un pôle public de production au service des chaînes publiques.
- Renforcer les coopérations européennes et francophones entre services publics audiovisuels (par exemple : plate-formes SVOD, coproductions...).

Ces mesures viseront à faire face à l'urgence tout autant qu'à permettre le financement durable du service public de l'audiovisuel afin qu'il ne dépende pas de la publicité.

L'audiovisuel public à l'heure du numérique

Les nouveaux usages de la télévision et la convergence des médias, sur de nouveaux supports appellent, par ailleurs, à la définition d'un cadre réglementaire capable de résister à l'émergence de quelques monopoles, tant anglo-saxons que français, dans la production et la circulation de programmes.

Nous oeuvrerons également au niveau européen afin de mettre un terme au dumping des grandes plateformes numériques (GAFAM) et obligerons notamment ces entreprises à déclarer leurs résultats pays par pays pour taxer les bénéficiaires des entreprises là où ils sont réalisés.

Lutter contre la précarité dans l'audiovisuel public

L'élaboration de l'information et des contenus culturels, artistiques, sportifs et de divertissement doit se faire dans des conditions matérielles et intellectuelles stables. Aussi, nous prendrons les mesures pour garantir aux journalistes de meilleures conditions de travail par :

- le renforcement juridique de la protection des sources et de l'indépendance des rédactions ;
- l'inscription de la Charte déontologique nationale dans la convention collective ;
- le droit de préemption sur leur entreprise en cas de menaces de fermeture ou de plan social ;
- l'octroi d'un statut légal aux sociétés de personnels et de journalistes ;
- l'instauration de critères sociaux pour l'achat de productions à des sociétés privées.

Nous agirons également contre la précarité de tous les métiers intervenant dans la production audiovisuelle et dans la presse écrite et en ligne par :

- le financement de la protection sociale des créateur·trice·s par les droits d'auteur issus des oeuvres du « domaine public commun » ;
- l'application du barème des photojournalistes et du code de bonne conduite (par exemple sur les délais de paiement) ;
- la pérennisation, sur la base de l'accord du 28 avril 2016, du régime des intermittent·e·s du spectacle ;
- au sein de l'audiovisuel public, la titularisation des précaires exerçant un travail pérenne, à commencer par les permittent·e·s du service public de l'audiovisuel.

S'agissant, enfin, des discriminations et inégalités que subissent les femmes dans votre secteur d'activité et dont vous vous inquiétez à juste titre, nous comptons

- étendre à toutes les entreprises l'obligation d'adopter un plan ou un accord d'entreprise contre les inégalités de salaires et de carrière entre hommes et femmes, aujourd'hui limitée aux entreprises de plus de 50 salariés ;
- augmenter les sanctions financières et pénales contre les entreprises qui ne respectent pas cette égalité ;
- lutter contre le temps partiel contraint qui touche 80 % des femmes.

**La France
insoumise**

jlm2017.fr

Jean-Luc
MÉLENCHON

 @JLMelenchon

 JLMelenchon

Dossier suivi par : _____

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous invitons à prendre connaissance plus en détail des mesures évoquées dans ce courrier et à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, L'avenir en commun, en librairie ou à l'adresse suivante : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard et Jacques Généreux

Co-responsable du programme de la France Insoumise